

Les subsides

connaissance du communiqué de presse du vice-premier ministre (M. MacEachen) ou de celui du ministre de l'Énergie. Monsieur le Président, je trouverais étrange, pour ma part, que des ministres prennent la peine de faire état de leurs malversations dans des communiqués.

• (1150)

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Que je sache, ni journaliste, ni député, fédéral ou provincial, ni même un simple citoyen n'a dit ou écrit 22 mois après que le projet eut été officiellement annoncé, qu'il y avait peut-être conflit d'intérêts. Personne n'a porté de telles accusations tout simplement parce qu'il n'y avait pas eu passe-droit ou avantage accordé à qui que ce soit. Et rien ne laissait croire le contraire, ce qui montre bien qu'on avait étudié et approuvé le projet parce qu'on considérait qu'il était valable.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Et ce que je dis vaut autant aujourd'hui qu'à l'époque où le projet a été rendu public, il y a deux ans.

J'estime que des gens honorables ont reçu, étudié et accepté ce projet en toute bonne foi. Je le dis en toute conscience et sur mon honneur qui m'ont toujours guidé dans ma vie publique.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Personne ne m'a approché ni présenté de demandes et je n'ai offert non plus à personne d'intervenir. J'affirme donc que rien dans ma conduite ne peut laisser croire que j'ai exercé mon influence ou mes privilèges pour accorder un traitement de faveur à qui que ce soit. J'en appelle à ceux qui ont le sens de l'honneur et de la dignité et qui savent reconnaître les mêmes vertus chez leurs pairs. La confiance du public, ce n'est pas une question strictement individuelle. Il faut qu'elle nous soit accordée par d'autres. En retour, il faut être à la hauteur et savoir la mériter.

[Français]

Monsieur le Président, si en aucun moment, j'avais eu quelque doute d'avoir contribué, soit par mon action, soit par ma négligence, à une contravention quelconque aux lignes directrices, je n'aurais pas hésité une seule minute à remettre ma démission, et je n'aurais pas eu besoin d'attendre les accusations calomnieuses venant de l'opposition pour prendre cette décision. La politique n'est pas l'essentiel de ma vie, et je n'ai pas besoin de ce métier pour la gagner. Il y a bien d'autres défis tout aussi intéressants à relever, et je rêve de passer plus de temps avec ma femme et mes enfants.

Par ma démission, cependant, je ne ferais que confirmer les insinuations méchantes et les allusions calomnieuses dont je fais l'objet depuis une semaine. Je les combattrai avec toute la force qui m'est donnée, car en effet nous avons été trop souvent dans le passé les témoins d'attaques violentes menées contre des personnalités politiques honnêtes, sincères et loyales qui sont tombées sous le coup de la calomnie et de la diffamation. Quant à moi, je ne baisserai en aucune façon les armes face à un jeu politique de la sorte. Le maintien de l'intégrité de nos institutions démocratiques et la responsabilité qui m'incombe en ma qualité de gardien de la confiance du public et de ministre des Finances me tiennent beaucoup trop à cœur pour que ces allégations demeurent incontestées. C'est ici en cette Chambre que résident mes responsabilités publiques, et c'est ici que je m'en acquitterai.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'aurais quelques questions précises à poser au ministre des Finances (M. Lalonde) pour savoir s'il était au fait de cette transaction et en conservait le souvenir.

Dans son discours, le ministre a rappelé fort à propos qu'étant donné les exigences de la responsabilité ministérielle, les députés présents à la Chambre des communes sont invités à ne pas poser au ministre des questions directes et précises mettant en cause sa connaissance et sa participation. J'ai tenu à rappeler ces faits au ministre des Finances pour lui faire comprendre que cette enceinte et le Parlement en général ne pourront continuer d'être de véritables forums démocratiques que si les affirmations des ministres de la Couronne ne laissent subsister aucun doute.

Déjà, le ministre a cru nécessaire de rectifier les faits relativement au souvenir qu'il conservait de la participation de M. Alastair Gillespie dans l'affaire du projet de la Scotia Synfuels. Étant donné que le ministre a envoyé au premier ministre (M. Trudeau) une lettre que ce dernier a rendu publique hier, dans laquelle le ministre affirmait que c'est le 15 janvier 1981, par une note que lui avait transmise son sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Cohen, qu'il avait eu connaissance pour la première fois de la participation de M. Gillespie en tant que principal négociateur avec le gouvernement fédéral, je demande au ministre s'il a pris la peine de repasser tous ses dossiers et de fouiller dans ses souvenirs relatifs à cette transaction. Le ministre maintient-il que c'était la première fois qu'il avait eu connaissance de la participation de M. Gillespie au projet?

M. Lalonde: Monsieur le Président, les dossiers, les documents déposés hier, sont explicites et je remercie le député de les avoir mentionnés. Je peux dire qu'en me référant à des documents déjà rendus publics et auxquels j'avais accès, ainsi qu'à partir de mes propres dossiers personnels, j'ai fourni toute l'information dont je disposais. En outre, j'ai demandé au ministre de l'Énergie de repasser lui-même tous les dossiers ou de demander à ses collaborateurs de le faire pour moi. Mais, je ne peux certifier que personne n'ait dit à un moment ou l'autre, en novembre ou en décembre, que ce projet existait. Cela, je ne peux le garantir. Au cours de cette période, j'ai été ministre pendant deux ans. Comme l'a dit hier le premier ministre, j'ai soumis près de 320 demandes au Conseil du Trésor et 66 mémoires au cabinet. J'ai aussi présenté des projets de loi au Parlement. J'ai échangé des lettres avec des milliers de Canadiens et j'ai parlé à des milliers au cours de cette période. J'ai aussi fait des centaines de discours aux quatre coins du pays. Comment puis-je savoir ce qui s'est passé tel jour il y a plus de deux ans? Je suis certain que mon collègue lui-même ne se souvient pas de ce qu'il faisait le 12 décembre 1980, ou le 13 janvier.

Je ne suis donc pas en mesure de vous dire que je n'étais pas au courant avant janvier 1981, mais comme je l'ai dit dans ma déclaration aujourd'hui, cela n'entre pas du tout en ligne de compte. Essentiellement, en tant que ministre, il m'est interdit de donner préférence ou d'accorder un régime de faveur à un ancien ministre peu importe depuis combien de temps il a quitté, deux ans, deux mois, ou 20 ans. Mais je peux dire que d'après ce que je sais, après avoir moi-même passé en revue tous les documents et tous les faits et avoir demandé à des collaborateurs de m'aider, c'est là toute l'information que je